



Le Conseil de Régulation, de Stabilisation et de Développement de la Filière Café-Cacao

NOUVEAU DISPOSITIF DE GESTION DES ACHATS ET DES STOCKS DES EXPORTATEURS

SAIGIC 2



SOMMAIRE

1- Procédure d'accès aux données;

2- Procédure de gestion des achats et des stocks



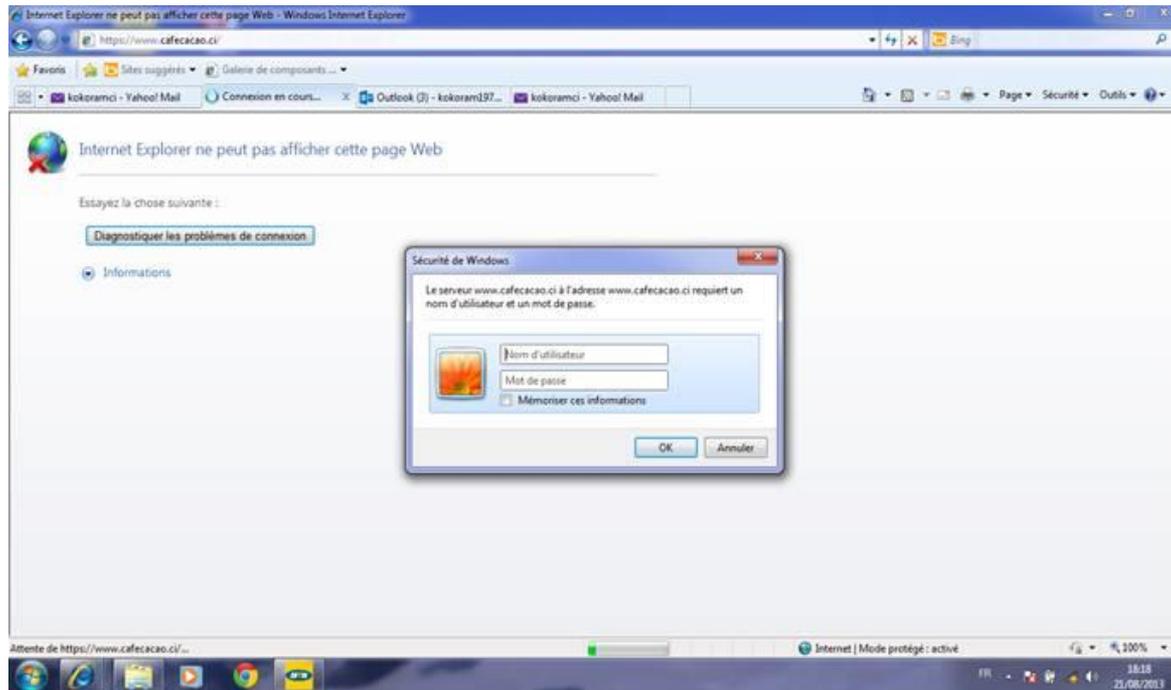
1- Procédure d'accès aux données;



ACCES AU PORTAIL DU CONSEIL DU CAFE-CACAO

ETAPE 1 : AUTHENTIFICATION WINDOWS

Taper le lien : <https://www.cafecacao.ci> dans votre navigateur. L'écran suivant apparaît :



Nom d'utilisateur demandé : c'est le nom habituel que l'exportateur ou le concessionnaire utilise pour entrer sur la plateforme du Conseil du café-Cacao,
Mot de passe : c'est le mot de passe habituel que l'exportateur ou le concessionnaire utilise pour entrer sur la plateforme du Conseil du café-Cacao,
si cela ne marche pas, contacter le Service Informatique du Conseil du Café-Cacao pour vous fournir votre mot de passe

ETAPE 2 :ACCES AU SAIGIC 2 A PARTIR DU PORTAIL DU CONSEIL DU CAFE-CACAO



Le Conseil de Régulation, de Stabilisation et de Développement de la Filière Café-Cacao

HORS NORMES



CONTRÔLE QUALITE EXPORT



CAMPAGNES (2013-2014 / 2012-2013)



PESAGE & CONTRÔLE QUALITE ENTREE-USINE



SACHERIE & PRODUITS PHYTO.



VENTES A TERME (Enchères)



Conseil du Café-Cacao

Bd Botreau Roussel, Abidjan Plateau Immeuble CAISTAB 21ème Etage

Support : 20 20 27 31 / 20 20 27 20 - Fax : 20 20 28 14

ETAPE 3 : ACCES AU SAIGIC



Utilisateur :

Mot de passe : [Mot de passe oublié](#)

Mémoriser le mot de passe.

Nom d'utilisateur demandé pour accéder à SAIGIC WEB : [Nous contacter](#)
Mot de passe demandé pour accéder à SAIGIC WEB : [Nous contacter](#)



2- Procédure de gestion des achats et des stocks



Principes de base

- 1- Toutes les procédures d'exportation dépendent des informations de pesées (réception tout venant de cacao ou de café);
- 2- Les pesées sont réalisées à partir des ponts bascules déclarés et codifiés par le Conseil du Café-Cacao;
- 3- Les stocks sont les quantités résiduelles de cacao ou de café déterminées par le Conseil du Café-Cacao à la fin de chaque période commerciale et dont l'exécution se déroule sur la période suivante.
- 4- Les demandes de BV ne sont possibles que pour les lots déclarés dans le SAIGIC



La gestion des achats et des stocks comprend 6 principaux modules :

- 1) Le module d'approbation des pesées;
- 2) Le module de déclaration des achats;
- 3) Le module de saisie des stocks;
- 4) Le module de déclaration des lots (négociants de fèves);
- 5) Le module de déclaration des volumes de produits transformés (broyeurs)
- 6) Les modules de cession de stock (tout venant / lots).

Des états de gestion permettant de suivre les stocks de produits en temps réel sont en cours de conception.



ECRAN D'ACCUEIL

Mot de bienvenue;

Affichage du nom de l'utilisateur connecté

Situation à date de la qualité des achats réceptionnés;

Possibilité d'interrogation de la proportion de sous-grade livré par chacun des fournisseurs.



MODULE 1 : APPROBATION DES PESEES

(idem campagne 13-14)

- Pesée des produits par les agents peseurs du Conseil du café-cacao (saisie du poids, des résultats de contrôle qualité, etc.) au **jour 1**.

Les données devront être validées au **jour 2** par chaque exportateur ayant réceptionné du produit.

- Entrée sur la plateforme SAIGIC Web ;
- Visualisation des pesées du **jour 1** ;
- Vérification des informations ;
- Lorsque les informations sont correctes ; l'exportateur « **approuve** » la pesée sinon, la pesée est « **contestée** » et une observation sur le(s) corrections est apportée ;
- Le Superviseur des peseurs (siège du Conseil du café-cacao) voit les observations et apporte les corrections nécessaires.



MODULE 2 : DECLARATION D'ACHAT.

Principes:

- Toutes les pesées approuvées sont déclarées en bloque;
- L'ordinateur se charge d'affecter le volume déclaré dans votre compte tenant compte de la **récolte**, de la **traite** et de la **parité**;
- Possibilité d'imprimer une fiche de déclarations cumulées, qui récapitule les informations par bloque.

MODULE 3 : SAISIE DES STOCKS REPORT

Il est utilisé par le Conseil du Café-Cacao pour mettre à la disposition de chaque exportateur le niveau de stock à reporter

MODULE 4: DECLARATION DES LOTS FABRIQUES

- A partir du stock de produit tout venant acquis par achats directs ou par cession, chaque négociant de fèves déclarent les lots fabriqués; cette procédure comprend :
- La saisie des numéro des lots;
- La saisie de la qualité des lots après leur fabrication;
- La validation des lots saisis.



MODULE 5: DECLARATION DES VOLUMES DE PRODUITS FINIS FABRIQUES

A partir du stock de produit acquis par achats directs ou par cession, chaque broyeur de fèves déclare les volumes de produits fabriqués; cette procédure comprend :

- La saisie des volumes de produits disponibles à la date de déclaration par nature de produit;
- La validation des lots saisis.



MODULE 6 : CESSION TOUT-VENANT/LOTS

- La cession de tout-venant se fait dans le mode des réceptions tout venant et;
- La cession des lots se fait dans le module de fabrication des lots.

Procédure

- Ouvrir le menu des cessions;
- Sélectionner le nom de l'exportateur à qui l'on veut céder du produit,
- Saisir le volume à céder lorsque c'est du tout-venant,
- Pour les cessions de lots, sélectionner les numéros de lots: c'est la somme des poids déclarés qui constitue le volume cédé.
- Valider l'opération;



MODULE 6 : CESSION TOUT-VENANT/LOTS

- Demander à votre partenaire d'accepter la transaction;
- Imprimer la fiche ou le contrat de cession, la faire signer par les deux parties;
- Présenter le contrat au Conseil du Café-Cacao pour sa validation finale



REMARQUES :

- La procédure de demande d'analyse reste inchangée;
- Cependant, seuls les lots déclarés sont portés sur les BV;
Ainsi, ce sont les numéros de lots qui ont été au préalable déclarés dans le SAIGIC qui sont rappelés et qui font l'objet de demande d'analyse.
- La procédure de création de formule et d'ajout de lots sur formule reste inchangée : elle découle des actions menées dans le SAIGIC et le ECOQUAL.



ETAPE 6: CRÉATION DES FORMULES ET AJOUT DES LOTS SUR FORMULE

Cette étape se fait dans le SIGEC4

Procédure

- Ce sont les numéros de lots qui ont été au préalable déclarés dans le SAIGIC disposant d'un BV qui sont portés sur les formules.
- Pour les broyeurs, il n'y a pas de BV pour les produits dérivés, les lots déclarés dans le SAIGIC sont directement disponibles dans le SIGEC 4 pour les formules.



ETAPE 7: DECLARATION DES DECHETS

Cette étape se fait dans le module de gestion des lots.

Procédure

- Accéder au menu « déclaration des déchets ».
- Déclarer les volumes de déchets en remplissant les champs prévus et enregistrer.



Merci de votre attention!

